PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2024

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre
Le : 16 mai
Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER
Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2024.
Compte rendu affiché le : 22 mai 2024.
Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO / F. VENET / O. VIALLON / M. DUPUY / G. VULPAS / R. JOASSARD / S. COURT.
Absente excusée : A. BORRA.
Absente : D. PINEL.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 16 mai 2024 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire excuse l'absence d'Alexandra BORRA.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du jeudi 11 avril 2024.

AUTORISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET POUR MISE A DISPOSITION D'UN POLICIER MUNICIPAL :

Madame le Maire rappelle le recrutement d'un policier municipal qui sera mutualisé avec la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Elle souhaite la bienvenue à Régis LE GOUAR, Policier Municipal actuel sur la Commune de Craponne. Madame le Maire lui donne la parole pour se présenter.

Après avoir été gendarme pendant trois ans, puis ASVP, il est actuellement en poste à Craponne. Il viendra sur notre Commune en qualité de Policier Municipal. Madame le Maire précise que ce Policier Municipal sera armé.

Madame le Maire informe que pour répondre aux besoins croissants de sécurité, de sûreté, de salubrité et de tranquillité publique dans les Communes de Sainte-Foy-l'Argentière et de Saint-Laurent-de-Chamousset, il a été décidé de mutualiser un policier municipal à temps plein qui effectuera 50 % de son temps de travail sur notre Commune, et ce, à compter du 1er août 2024.

MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

La rémunération de ce policier municipal sera versée par la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset. La Commune de Sainte-Foy-l'Argentière remboursera à la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset les dépenses liées au fonctionnement du matériel mis à disposition de l'agent, à sa propreté, à son entretien et à sa maintenance à hauteur de 50 %.

Une convention de mise à disposition pour la mise en commun de cet agent de police municipale et de son équipement sera à signer avec la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

APPROBATION ET SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE :

Madame le Maire informe que le marché de travaux « MAPA » (Marché à Procédure Adaptée) comprenant un seul lot a été lancé pour le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune (des caméras seront installées de la Place de la Gare jusqu'au Plateau de Sports). Ce marché a été lancé le 27 mars 2024.

Les offres devaient être reçues au plus tard le 26 avril 2024. Une seule entreprise a répondu.

L'analyse de l'offre a été faite le vendredi 3 mai 2024 par le Cabinet LB Conseil.

La Commission MAPA composée de Karine BERGER, Lionel BROSSARD, Janine QUINAUDON, Célia LOZANO et LB Conseil s'est réunie le lundi 13 mai 2024 pour analyser l'offre et donner un avis.

L'entreprise suivante a été retenue :

- *SERFIM-TIC pour un montant de 237 675.14 € HT*

Cette offre est en-dessous de l'estimation qui était de 320 000 € HT.

Lionel BROSSARD indique que le montant de la 1ère phase des travaux s'élève à 113 000 € HT.

Philippe SECKINGER demande si la maintenance est comprise dans le prix ; ce qui est le cas.

Les travaux devraient commencer le 6 juin par la Place de la Gare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

DEMANDE DE POSITIONNEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PERIURBAINS PENAP ET PAEN :

Madame le Maire informe que lors de la conférence des Maires du 2 avril, il a été évoqué le dispositif PENAP/PAEN (Protection des Espaces Naturels et Agricoles périurbains).

La première étape consiste à consulter les Communes qui doivent faire part de leur positionnement sur le principe de s'inscrire ou non dans cette démarche. La Commune doit se prononcer avant le 30 juin 2024.

Madame le Maire précise que notre Commune n'a pas d'intérêt à mettre en place ce dispositif étant déjà beaucoup impactée par le PPRM et le PPRNi. Madame le Maire rappelle notre petite superficie (154 ha) et souligne que les zones agricoles et les zones naturelles sur notre Commune sont assez protégées et ne semblent pas être en danger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ne souhaite pas mettre en place ce dispositif PENAP/PAEN.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMLY :

Madame le Maire informe que par délibération en date du 22 mars 2024 le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier a accepté l'adhésion, à compter du 1er janvier 2025 de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul et demande ainsi la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, émet à l'unanimité des présents, un avis favorable pour modification des statuts du SIEMLY.

SIGNATURE D'UN AVENANT A UN BAIL PROFESSIONNEL :

Madame le Maire rappelle qu'un bail professionnel avait été signé le 30 novembre 2022 avec le Cabinet d'infirmières regroupant Valérie GUINGARD, Laurence DRIVON et Sandrine BROSSARD occupant le bureau 7 au Pôle de Santé Fidésien.

Sandrine BROSSARD en cours d'obtention du diplôme d'Infirmière en Pratique Avancée quitte ce cabinet pour laisser place à Anaïs BERTHET, infirmière, qui effectuait depuis deux ans son remplacement. Madame le Maire rappelle que Sandrine BROSSARD partage un bureau avec la nouvelle ergothérapeute.

Il convient donc de rédiger un avenant au bail professionnel. L'avenant portera uniquement sur ce point suivant : le Cabinet d'infirmières regroupera Valérie GUINGARD, Laurence DRIVON et Anaïs BERTHET.

Le Conseil Municipal, émet à l'unanimité des présents, un avis favorable pour la signature de cet avenant.

AUTORISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INSEE POUR L'ENQUETE FAMILLES QUI SERA REALISEE EN 2025 :

Madame le Maire informe que l'enquête Familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Une dotation forfaitaire complémentaire sera versée à notre Commune.

Madame le Maire informe qu'une convention a été rédigée par l'INSEE et elle demande l'autorisation de la signer. L'INSEE prendra en charge l'organisation générale de l'opération de collecte de l'enquête Familles et la gestion des aspects réglementaires. La Commune sera en charge du recrutement, de la gestion administrative et du versement de la rémunération des agents recenseurs participant à la collecte de l'enquête annuelle de recensement et de l'enquête Familles.

Le Conseil Municipal, émet à l'unanimité des présents, un avis favorable pour la signature de cette convention.

DELEGATION DE LA COMPETENCE « CHALEUR » AU SYDER :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, en application des articles L 2224-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce syndicat représente à ce titre, la Commune qui lui a transféré cette compétence obligatoire. Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral disposent que celui-ci propose à ses Communes adhérentes, outre la compétence obligatoire susnommée, des compétences optionnelles en matière de production de chaleur et distribution publique de chaleur.

Le SYDER porte sur le territoire du Rhône le dispositif initié par l'ADEME « Contrat Chaleur Renouvelable », un outil destiné aux collectivités, entreprises et associations pour subventionner leurs projets de production de chaleur renouvelable.

Madame le Maire propose de déléguer cette compétence au SYDER.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point. Madame le Maire demandera à un membre du SYDER de venir présenter le réseau de chaleur lors d'un prochain Conseil Municipal.

REVISION DU PRIX D'UN BIEN IMMOBILIER : IMMEUBLE LE TACHET :

Madame le Maire rappelle que l'immeuble Impasse du Tachet a été mis en vente auprès des deux agences immobilières qui sont sur notre Commune.

Le prix de base s'élève à 220 000 €. Seulement deux visites ont été faites au cours des huit derniers mois et aucune offre d'achat n'a été faite.

Madame le Maire demande si on doit revoir le prix à la baisse.

Le Conseil Municipal, décide d'ajourner ce point.

DOSSIER D'AMENDES DE POLICE :

Madame le Maire informe qu'un dossier d'amendes de police peut être déposé auprès du Département :

- pour le projet de la sécurisation Route d'Aveize.
- pour la mise en place de panneaux stop au carrefour de la Route de l'Argentière et de la Route d'Aveize.
- pour le projet de la sécurisation de la Route de Duerne.
- pour l'achat de socles pour panneaux de signalisation routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer un dossier d'amendes de police au Département.

DESIGNATION D'UN REFERENT INCENDIE ET SECOURS :

Madame le Maire informe que la loi n° 2021—1520 du 25 novembre 2021 a créé dans son article 13 de désigner un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose d'être le référent « Incendie et Secours ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à être ce référent.

QUESTIONS DIVERSES :

- ***Réunion publique** : Elle aura lieu le mercredi 22 mai à 19h30 à la salle Est-Ouest pour l'aménagement du Centre-Bourg.*
- ***Fête des Mères** : Elle aura lieu le dimanche 26 mai à 11h sous la Halle dans le Parc Municipal.*
- ***Elections Européennes** : Dimanche 9 juin à la salle Est-Ouest, 186 Rue du Stade. Scrutin ouvert de 8h à 18h.*
- ***Conseil Municipal** : le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 6 juin 2024 à 19h30.*

La séance est levée à 20h55.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 22 mai 2024,
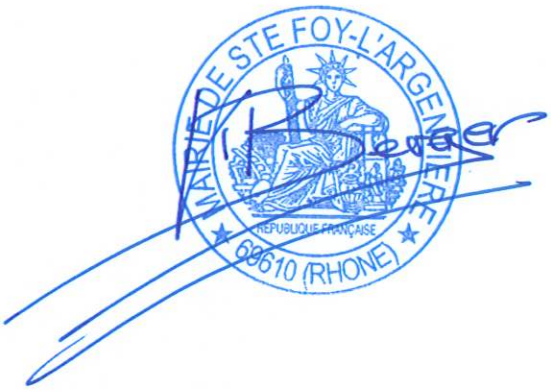
Le Maire,
Karine BERGER